

Comment on fait la grève féministe ?

Droit de grève pour le 8 mars 2024 , les infos :

- Dans le secteur privé : Pas de préavis à déposer

Contrairement à une idée reçue, ni les syndicats ni les salarié-e-s du secteur privé ne sont tenu-e-s de déposer un préavis de grève avant de se mettre en grève. Les salarié-e-s sont en revanche tenu-es de présenter des revendications avant ou au moment de débiter la grève.

Des revendications de nature professionnelle : les revendications doivent concerner la situation professionnelle, au sens large, des salariés de l'entreprise. Ces revendications peuvent être portées à la connaissance de l'employeur par différents moyens : revendications écrites, délégation auprès du responsable des ressources humaines, distribution de tracts, dépôt d'une pétition...

Pour la grève du 8 mars, il faut par exemple mettre : **pour que soit appliquée au niveau national la loi sur l'égalité professionnelle et salariale et/ou pour lutter contre le travail du dimanche.**

Par contre le préavis de cinq jours qui existe dans la fonction publique est également applicable dans les entreprises de droit privé chargées de la gestion d'un service public (exemples : le ramassage des ordures, les ambulances, les établissements d'enseignements privés sous contrat d'association, les entreprises de régie des eaux etc.).

On peut faire grève la journée, une demi-journée, une heure, et c'est seulement ce temps qui est enlevé du salaire.

C'est mieux que les salarié-es qui souhaitent se mettre en grève le 8 mars ne restent pas isolé-es et se rapprochent des syndicats, dans ou hors de leur entreprise, car il est toujours plus facile pour l'employeur d'exercer des pressions sur des salariées grévistes isolées que sur un ensemble de salariés unis et bien informés. Mais il n'y a pas besoin d'être syndiqué-e pour faire grève, le 8 mars comme les autres jours.

- Dans la Fonction publique : il est indispensable qu'un préavis de grève ait été déposé par un syndicat.

Ce préavis est déposé par les organisations syndicales considérées comme représentatives au niveau national dans la catégorie professionnelle ou dans l'entreprise, l'organisme ou le service intéressé.

Il doit être déposé 5 jours francs avant le début de la grève, auprès de l'autorité hiérarchique ou de la direction (maire, directeur de l'administration, ministre, président du conseil régional...).

Il précise le champ géographique, l'heure et la date de début ainsi que la durée limitée ou non du préavis, et la fin de la période de grève, ainsi que les revendications ou motifs de recours à la grève.

Pour le 8 mars 2024, les confédérations et fédérations syndicales nationales CGT, FSU, Solidaires, UNSA et CFDT ont déposé un préavis de grève qui couvre toute la fonction publique.

Pour la fonction publique hospitalière notamment, des assignations peuvent être prises à l'encontre des salarié-es pour des raisons de continuité de service public. Celles-ci doivent être remise en main propre sur le lieu de travail ou par voie d'huissier contre signature de l'agent-e.

Par ailleurs pour certaines professions, par exemple dans les transports, dans la santé, dans l'éducation nationale (profs des écoles dans le primaire), les salarié-es doivent se déclarer gréviste 48 heures avant la grève.

Dans la fonction publique d'Etat, un jour de salaire est retenu (1/30ème) même si une seule heure de grève a été faite.

Dans la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière, la retenue est proportionnelle à la durée de la grève (1/30ème pour une journée d'absence, 1/60ème pour une demi-journée d'absence, 1/151,67ème par heure d'absence...)

- Et pour la grève de la consommation ?

Et bien ... on n'achète rien ce jour-là ! (Pensez aux piles des mégaphones, et à prévoir de l'eau pour la mobilisation)

- Et pour la grève du travail domestique ?

En France, les femmes passent en moyenne chaque jour 3 HEURES aux tâches domestiques quand les hommes y consacrent 1 H 45, les mères 1 H 35 aux tâches parentales, les pères 41 MINUTES. Même si les choses évoluent cette division du travail reste fortement inégalitaire même quand les deux conjoints travaillent.

80 % des femmes consacrent au moins une heure par jour à la cuisine ou au ménage contre seulement 36 % des hommes. 63 % des personnes qui s'occupent tous les jours d'enfants, de personnes âgées ou handicapées de manière informelle sont des femmes.

De plus, parmi ces tâches il y a une "spécialisation" inégale. Les femmes continuent d'assumer plus souvent les tâches routinières et astreignantes de la maison (alors que les hommes réalisent plutôt des tâches plus valorisées et moins contraignantes, occasionnelles, qui peuvent être organisées en fonction de leur disponibilité comme le bricolage ou les jeux avec les enfants. (Données 2016 de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes).

Et il y a ces petites phrases du "domestico-sexisme ordinaire" : "je t'ai aidé, j'ai lavé ta vaisselle", "je t'ai aidé, je me suis occupé des enfants..."

Le travail domestique n'est pas un "don de soi naturel", il est une construction sociale qui enferme les femmes dans un rôle social que nous refusons de continuer à jouer.

Oui cette situation est injuste ! Et il est temps de reconnaître que ce temps pris aux femmes par une organisation sociale sexuée dans tous ces champs profite aux hommes dont le temps est finalement moins contraint et plus ouvert sur le monde.

Si les tâches étaient partagées, les temps de loisirs augmenteraient pour les femmes, elles pourraient... s'occuper d'elles, faire de la politique, faire du sport, militer, lutter, se cultiver, lire, et ... ne rien faire.

Car les femmes ont également le droit à la paresse et au repos.

ALORS LE 8 MARS 2024, ON INVERSE LES CHIFFRES !

On se déclare en grève au travail.

On fait la grève du travail domestique, de ces tâches qui nous pèsent.

On se libère de la charge mentale, on descend dans la rue avec ses copines, ses voisines, ses collègues, on partage du temps pour échanger ce que nous vivons dans nos foyers.

On démontre combien tout ce que nous faisons, tout ce que nous portons est essentiel à nos vies